

**SUPPLEMENT DU 23 SEPTEMBRE 2020**  
**AU PROSPECTUS D'EMISSIONS PAR OFFRE AU PUBLIC DE PARTS SOCIALES**  
**APPROUVE PAR L'AMF LE 02 JUILLET 2020 – NUMERO D'APPROBATION 20-301**

**CAISSES LOCALES AFFILIÉES  
A LA CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
SUD RHÔNE ALPES**

**Sociétés coopératives à capital variable**  
**régies notamment par les articles L. 511-1 et suivants et L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier**  
**ainsi que par la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération**  
Siège social de la Caisse Régionale : 12, Place de la Résistance - 38000 GRENOBLE  
402.121.958 RCS GRENOBLE

**SUPPLEMENT DU 23 SEPTEMBRE 2020 AU PROSPECTUS ÉTABLI POUR L'OFFRE AU PUBLIC  
DE PARTS SOCIALES EN DATE DU 02 JUILLET 2020**

(En application de l'article 212-38-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Le présent supplément (ci-après le "Supplément") concerne le prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales des Caisses locales affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le numéro d'approbation 20-301 en date du 03 juillet 2020 (ci-après le "Prospectus") et doit être lu conjointement avec ce dernier. Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur, ou inexactitude susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des parts sociales n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

En application de l'article 212-38-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les sociétaires ayant souscrit des parts sociales avant la publication du présent supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant au moins deux jours de négociation après la publication du présent supplément à condition notamment que l'entrée en vigueur de la modification objet du présent supplément soit antérieure à la livraison des parts sociales souscrites. En conséquence, le délai de rétractation prend fin le 25 septembre 2020.



En application de l'article 512-1 du Code monétaire et Financier et de l'article 212-38-8 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a apposé le numéro d'approbation 20-468 en date du 23 septembre 2020 sur le présent supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales. Ce Supplément a été établi par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes et engage la responsabilité de ses signataires. L'approbation a été attribuée après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales et du Prospectus sont disponibles, sans frais, au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Le présent Supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales ainsi que le Prospectus sont également disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes: [www.ca-sudrhonesalpes.fr](http://www.ca-sudrhonesalpes.fr)

## SOMMAIRE

<b>1. EXPOSE</b>	<b>3</b>
<u>1.1. MODIFICATIONS APPORTEES DANS LE TITRE 6 DU PROSPECTUS - PARAGRAPHE 6.5 - SOUS-PARAGRAPHE 6.5.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 14 AVRIL 2020</u>	
<b>2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE SUPPLEMENT 5</b>	
<u>2.1. Personne responsable des informations contenues dans le supplément</u>	
<u>2.2. Attestation du responsable</u>	

## **1. EXPOSE**

Le présent Supplément a pour objet d'actualiser le prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales des Caisses locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le numéro d'approbation 20-301 en date du 02 juillet 2020 et valable sur une période d'un an à compter de cette date, quant aux dispositions relatives à la composition des organes d'administrations et de direction de la Caisse régionale.

### **1.1. MODIFICATIONS APPORTEES DANS LE TITRE 6 DU PROSPECTUS – PARAGRAPHE 6.5 – SOUS-PARAGRAPHE 6.5.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 14 AVRIL 2020**

A la page 29, afin de prendre en compte la démission de M. Philippe COSTET de son poste d'administrateur vice-président, la troisième ligne du tableau figurant au Sous-Paragraphe 6.5.1 « COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 14 AVRIL 2020» est modifiée comme suit :

#### **6.5.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

[...]

Les Vice-Présidents	<b>Jean-Henri BRUNEL</b> <u>Fonctions exercées en dehors de la CR</u> • Administrateur :CUMA distillerie des Lavandes	2023	31/12/2022
	<b>Nathalie PEYRACHON</b> <u>Fonctions exercées en dehors de la CR : /</u> • Gérante ROLLAND SARL • Associée SCI la Plage Dorée • Administratrice Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Isère	2021	31/12/2020

Le reste du sous-paragraphe reste inchangé.

A la page 32, le sous paragraphe "Le Directeur Général" figurant au Sous-Paragraphe 6.5.1 « COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 14 AVRIL 2020» est modifié comme suit :

#### **Le Directeur Général**

M. Pierre FORT

#### **Fonctions exercées en dehors de la CR**

Au sein du groupe Crédit Agricole :

- Administrateur, Président du comité d'Audit de BFORBANK SA
- Président d'INDOSUEZ Wealth France SA
- Administrateur d'INDOSUEZ Wealth Group SA
- Administrateur du GIE IFCAM
- Membre du Conseil de surveillance de la SNC CA TITRES
- Membre du Conseil de surveillance de la SAS CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT

Le reste du sous-paragraphe reste inchangé.

**2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE SUPPLEMENT AU PROSPECTUS**

**2.1 Personne responsable des informations contenues dans le Supplément**

- M. Pierre FORT, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

**2.2. Attestation du Responsable**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Grenoble,

Le 23/09/2020

Le Directeur Général



Pierre FORT